

Bulletin Municipal

Septembre 2023



Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bruno MASSIAS JURIEN de LA GRAVIÈRE, Maire.

Présents : Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mme Soizic RICHARD
Mr Bertrand du PASSAGE, Mr Franck THEVENOT, Mr Philippe PICQ

Absents excusés : Mme Renée IVON avec pouvoir à Mme Soizic RICHARD, Mme Jeannine DELVOYE avec pouvoir à Mr Bruno MASSIAS JURIEN de LA GRAVIÈRE,
Mr Loïc SAUTREAU avec pouvoir à Mr Franck THEVENOT

- Adoption de la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable

De nouvelles dispositions légales proposent d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57. Le Conseil décide l'adoption de la mise en place à compter du 1er janvier 2024.



- Taxe d'aménagement - fixation d'un taux

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune, le département et par la région. Cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Cette taxe est due si vous entreprenez des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Autorisation préalable

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'instituer cette taxe d'aménagement avec un taux de 1% sur tout le territoire de Merry sur Yonne.

- Décisions modificatives

Décision modificative n°1 : créance douteuse

Suite au mail de la trésorerie concernant l'obligation de constater une provision pour créance douteuse au titre de l'exercice 2023, il convient de procéder à une décision modificative afin d'inscrire les crédits nécessaires au C/6817 pour constater cette provision.

Le Conseil décide ci-dessous:

- C22, dépenses imprévues : - 588.00€
- C/6817, dotation aux provisions. dépréciation actifs : + 588.00€

Décision modificative n°2 : régularisation DGFIP

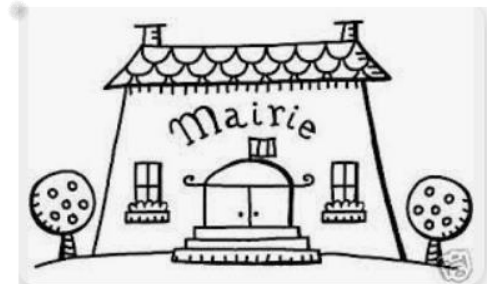
Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un prélèvement sur les avances mensuelles de la fiscalité locale des collectivités est intervenu au mois de septembre 2023. Il correspond à la régularisation de la compensation qui nous avait été allouée mais qui ne tenait pas compte des hausses de taux postérieures à l'annonce de la réforme (hausse des taux entre 2017 et 2019).

Aussi, il convient de procéder à une décision modificative afin de régulariser.

Le Conseil décide ci-dessous:

- C/022, dépenses imprévues : - 529.00€
- C/autres reversements de fiscalité : + 529.00€

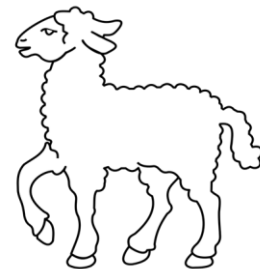
- Horaires du secrétariat de la Mairie



Le Conseil décide de passer de 28h à 30h le temps de travail hebdomadaire de Laurence, à partir du 01/10/2023.

- Affaire Langellier

Mr le Maire informe le conseil que Mr Jean-Baptiste LANGELLIER est poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Auxerre pour divers délits et contraventions. Le Conseil autorise le maire à se constituer partie civile et à demander l'euro symbolique à titre de dommages et intérêts.



- Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Notre adhésion à la Fondation du Patrimoine arrivant à échéance, le Conseil décide d'en renouveler l'abonnement annuel pour la somme de 100€.

- Mise à jour du sentier de la Passerelle



Le sentier sera de nouveau inscrit au Plan départemental des itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies.

- Aménagement du Saussois et du bas de la mairie

La sécurisation de la traversée du Saussois sera mise en œuvre par le Conseil Départemental dans le courant du 2ème trimestre 2024. En même temps, la commune assurera la modification du parking afin d'aménager un espace d'accueil naturel.

L'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie, permettant la création d'une salle pour remplacer l'actuelle salle polyvalente qui n'est plus aux normes, va être entrepris dès que possible ; les devis sont à l'étude et les demandes de subvention seront déposées.



- La bibliothèque

Après les différentes études de la situation de notre bibliothèque communale, il est apparu une nécessité de rapprochement avec les bibliothèques voisines qui, comme la nôtre, manquent de lecteurs. Cette réorganisation permettra de maintenir le service et d'augmenter l'offre. Le rez-de-chaussée de la mairie, une fois réaménagé, pourra être utilisé pour des rencontres littéraires.

Mr le Maire et le Conseil remercient, à nouveau, nos dévoués bibliothécaires et les assurent de l'engagement et du soutien de la commune dans cette période de transition.



- Questions diverses

Le SDEY : Il est toujours d'actualité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques.

La Fibre : La commune est en grande partie éligible à la fibre. Le reste de la commune sera éligible d'ici la fin de l'année.

- Tour de table



Mr Philippe PICQ : ouverture de la chasse du 15/10 au 28/02/24 les dimanches et jours fériés.

Mme Soizic RICHARD : signale des trous dans la rue "Chemin Guillaume de la Rippe" à la Rippe.

Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND : RAS

Mr Bertrand du PASSAGE : la CCAVM a vendu 2 terrains.

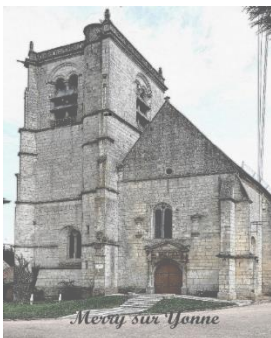
Mr Franck THEVENOT :

- travaux à la Fédération des eaux
 - changement des branchements en plomb dans le bourg
 - Changement de la canalisation de la Rue des Canes
 - dévoiement de la conduite passant par la propriété Chabot
- destruction de 2 nids de frelons asiatiques

Samedi 07 octobre

Nous avons fêté la Saint Denis, fête patronale de Merry sur Yonne ! Une centaine de personnes ont pu apprécier les trompes de chasse du Rallye de Puisaye pendant l'office de Père Joseph.

Dans la salle des associations, à la mairie, le verre de l'amitié a rassemblé beaucoup de monde de Merry et des alentours.



Samedi 11 novembre à 11h00 devant la mairie, commémoration de l'armistice

À venir à Merry sur Yonne

Repas des Aînés

Samedi 9 décembre 2023



au restaurant
chez Zac & Dave
Camping de Merry
Rendez-vous à 12h00

Bien vivre à Merry sur Yonne



À venir à Merry sur Yonne



Noël des enfants

Samedi 16 décembre

à partir de 15h00

Venez rencontrer le Père Noël

Vous régaler de friandises

Participer au concours du plus beau

pull de Noël

Recevoir un beau cadeau

Et écouter la chorale René Rose

